

(fenêtres) (sur . cours)



EN, GREVE

pour les retraites et l'éducation

CP

Ferry voit double

Voile

Hanifa Chérifi prend
la défense des jeunes filles



SNU
Fédération Syndicale Unitaire

(fenêtres) (sur . cours)

N° 241

20 mai 2003

Edito



Une journée comme le 13 mai ne se voit pas tous les jours. Les enseignants ont largement suivi la grève et leur présence dans les manifestations était puissante et colorée. Cette mobilisation, que les jours suivants n'ont pas démenti, n'est pas le fruit d'un accès subi de colère. Elle traduit l'inquiétude profonde des enseignants pour l'avenir. Budget restreint, suppression de postes d'A.E.... et non reconnaissance d'une profession que l'on maintiendrait 38,39, 40, 41 années... en classe. Dans les départements, la grève a été reconduite dans l'unité. Les fédérations de l'éducation nationale ont appelé à étendre ce mouvement.

Le gouvernement doit, sans délai, ouvrir des négociations permettant une vraie réforme des retraites pour tous les salariés. Il doit donc revenir sur son projet. Dans l'éducation, il doit garantir au service public les moyens de faire réussir tous les élèves. Pour cela la grève doit se poursuivre. De prochains rendez-vous comme la manifestation du 25 mai seront des étapes déterminantes.

Bernadette Groison

Actu

5

EDUCATION : Le ministre a annoncé 1500 CP dédoublés à la rentrée.

GREVE : pour les retraites et l'éducation



Dossier

10



**RETRAITES :
L'HEURE DES
COMPTES**

explication de textes des dernières propositions ministérielles.

Métier

16

MATERNELLE À 2 ANS : L'école la Fontaine d'Annemasse s'est penchée sur l'accueil des deux ans et s'est lancée dans la mise en place de modules d'apprentissage.



Réflexions

21

LEUR AVIS : Luc Ferry a remis en cause la place de « l'élève au centre du système éducatif ».

INTERVIEW : Hanifa Chérifi, auteure et chargée de mission au ministère, prend la défense des jeunes filles sous influence



Tchéquie : la décentralisation retardée

Le gouvernement tchèque a fait machine arrière sur la décentralisation de l'éducation. Le gouvernement avait l'intention d'octroyer aux régions qui pouvaient déterminer le montant des budgets alloués à l'éducation. L'Internationale de l'éducation est intervenue auprès du ministère, elle a témoigné de ce que « l'expérience montre que la décentralisation basée sur l'aspect financier entraîne d'importantes réductions de ressources de l'éducation et renforce les inégalités ». Le gouvernement tchèque a retardé cette loi pour prendre en considération les revendications de syndicats d'enseignants.

8 %

d'enfants en France sont pauvres contre 6,5% de la population en général indique une note de l'INSEE d'avril 2003. « Un ménage est pauvre quand son niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible par personne est inférieur à la moitié du revenu médian de l'ensemble de la population », précise l'institut. Sont inclus tous les moins de 18 ans qui habitent dans le foyer. Le taux de pauvreté des enfants de l'Europe est de 19 % contre 17 % pour l'ensemble de la population.

Irak : 3 millions d'enfants analphabètes

Selon l'Unicef, 23,7 % des enfants irakiens âgés de 6 à 12 ans ne seraient pas scolarisés. Ces dernières années on a constaté une chute importante du taux d'alphabétisation chez les femmes adultes. 31,2 % des filles n'ont jamais été à l'école contre 17,5 % des garçons. Parallèlement, le nombre d'enfants au travail augmentent ainsi que le nombre d'orphelins non pris en charge. Les enfants représentent environ la moitié de la population irakienne qui compte près de 25 millions d'habitants.

Le sommet G8 à Évian : du 1^{er} au 3 juin

Créé en 1975, cette réunion des 8 états les plus industrialisés trace les orientations des politiques mises en œuvre à l'échelle planétaire par des institutions comme le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC.

C'est la France qui présidera ce sommet. A l'ordre du jour « solidarité, responsabilité, sécurité et démocratie ». Or le G8 a jusqu'ici impulsé des politiques néo-libérales qui en accélérant la concentration des richesses, remettent en cause le droit du travail, précarise l'emploi et les conditions de vie de la grande majorité de la population. D'autre part, le programme de réduction de la dette des



Photo de famille à Kananaskis (Canada) en juin 2002 à l'issue de la réunion sur le nouveau partenariat avec l'Afrique

pays pauvres s'est avéré insuffisant. La politique de l'OMC est défavorable aux pays du Sud et les financements pour la lutte contre le SIDA, le paludisme... sont loin des besoins et des promesses.

Quant à la protection de l'environnement, les membres du G-8 n'ont pris aucune mesure sérieuse.

En prétendant gouverner le monde ainsi, le G-8 ressemble de plus en plus à une « instance illégitime ». Comme à chaque sommet, des initiatives unitaires sont organisées. La principale sera la manifestation internationale du 1^{er} juin entre Genève et Annemasse.

OMC :

l'éducation toujours hors service

« L'éducation et l'enseignement supérieur ne sont pas des marchandises et ne font pas partie des secteurs pour lesquels l'union européenne a déposé, le 29 avril 2003, une offre de libéralisation auprès de l'O.M.C » a déclaré la porte parole du commissaire européen Pascal Lamy. Parmi les 145 états membres de l'OMC, les Etats Unis, le Japon et l'Australie avaient demandé que les pays européens libéralisent l'enseignement supérieur. L'union européenne s'y oppose dans le cadre des négociations sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Au stade actuel de la discussion, l'union européenne entend aussi préserver les services publics des secteurs de la santé, du social et de l'audiovisuel. Au cours des récentes mobilisations à l'appel du mouvement syndical européen et du mouvement

altermondialiste, pour protester contre le projet d'accord en discussion, les opinions ont attesté de leur attachement aux services publics. Les gouvernements européens ont dû en tenir compte. Cependant, alors que la question du renouvellement de professions qualifiées (enseignants, chercheurs...) pose d'importants problèmes en Europe, l'union européenne propose « l'admission temporaire, dans l'U.E, de professionnels de pays tiers chargés d'assurer des services pendant une période de temps limitée » (de 6 mois à un an). « Les conditions de travail, les exigences salariales minimales et d'éventuelles conventions salariales collectives en vigueur dans l'UE resteront applicables ». Pas si sûr lorsqu'on sait les conditions d'entrée de ces salariés (contrat temporaire et sous statut social) autorisées par l'AGCS.

CP : Ferry voit doubler le

Le ministère a annoncé que 1 500 CP seraient dédoublés à la rentrée 2003. Le dispositif vu de près, s'apparente à du bricolage.



En 2002, 100 CP ont été dédoublés pour une expérimentation qui ont confirmé la nécessité d'aider d'une manière significative les élèves des zones où les retards d'apprentissage sont les plus lourds.

Le ministre a annoncé le 5 mai sur RTL que deux mille CP seraient dédoublés à la rentrée 2003 pour lutter contre l'illettrisme. Ce dispositif devrait voir le jour « dans les secteurs géographiques où se concentrent les difficultés scolaires et sociales ». Le ministère affirme que « de nombreux échanges avec les maîtres et des inspecteurs qui expérimentent cette année des CP à effectifs réduits ont confirmé la nécessité d'aider d'une manière significative les élèves des zones où les retards d'apprentissage sont les plus lourds ». Cette annonce, qui dénotait par rapport à la rigueur budgétaire ambiante, avait de quoi surprendre. En fait, vu de plus près, le dispositif prévoit le dédoublement de 500 classes de CP complet et le dédoublement partiel de 1500 CP à raisons de huit à neuf heures par semaine. Trente-cinq mille élèves de cours préparatoire devraient être

concernés, annonce le ministère. Ce qui veut dire qu'environ 750 enseignants seront nécessaires pour assurer ce dispositif. Pourtant, aucune création de postes n'est prévue pour faire vivre ce dispositif. Il s'agira en fait de récupérer tous les postes qui peuvent l'être : maîtres supplémentaires, remplaçants...

De plus, les assistants d'éducation devraient être associés au projet, ils pourraient « superviser des temps d'entraînement, de pratiques d'exercices ou d'activités pour les élèves les plus faibles ou fragiles ». Ce bricolage a de quoi laisser dubitatif. Le SNUipp est intervenu auprès du ministère pour rappeler au ministre que 34 000 élèves supplémentaires arrivaient à l'école primaire à la rentrée prochaine et que les mille créations de postes décidées au budget 2003 apparaissent déjà insuffisantes.

Médicament : note salée pour les malades !

À la veille du long week-end Pascal, le journal officiel a publié un arrêté du ministère de la Santé réduisant de 65 % à 35 % le taux de remboursement par l'assurance maladie de 616 médicaments, sur les 4 500 actuellement répertoriés. Selon le ministère, les produits concernés apportent un Service Médical Rendu (SMR) modéré. Il s'agit pourtant de médicaments parmi les plus prescrits.

Le mouvement mutualiste n'a pas ménagé ses critiques, estimant que ces mesures pèseront sur le montant des cotisations des mutualistes. Pour la FSU, « il s'agit pour le gouvernement de réaliser 300 millions d'euros d'économie en 2003 aux dépens des malades qui devront payer la note ». Le syndicat s'inquiète pour les assurés ne bénéficiant pas d'une complémentaire. Ils « devront payer ou se priver de ces médicaments. « Pour la FSU » si des médicaments sont inefficaces, ils doivent être retirés du marché. S'ils sont jugés suffisamment efficaces, ils doivent être remboursés totalement. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la prochaine réforme de la sécurité sociale et ne peuvent qu'aggraver les inégalités de santé, sans pour autant résoudre les problèmes de financement de la protection sociale ».

E.N. recrute

Le concours de recrutement de professeurs des écoles a commencé le 7 mai et le 14 mai. Comme l'an passé douze mille postes sont à pourvoir répartis entre les différentes académies. Douze mille postes qui devront couvrir les 16 200 départs à la retraite en 2004 (à moins que ce ne soit un départ sur deux comme l'annoncent les mauvais augures de Bercy), mais aussi les 5000 postes laissés vacants par les listes complémentaires et qui devront encore permettre d'accueillir les effectifs en hausse dans le primaire...

Le recrutement à partir de la liste complémentaire a encore de beaux jours devant lui !

13 mai puissant



Suivant la grève du 6 mai dans l'Education nationale, la journée du 13 mai a surpris par son ampleur. A l'appel de tous les syndicats, des manifestations impressionnantes ont occupé le centre des grandes villes de France. Dans les départements, la grève continue dans l'éducation. Prélude à la journée de grève du 19 mai dans la fonction publique et à la manifestation nationale du 25 mai à Paris.

Pour la cinquième fois depuis le début de l'année, le 6 mai dernier, les personnels de l'Education nationale, à l'appel de leurs syndicats, observaient un mouvement de grève pour la priorité à l'éducation et les retraites. Cette journée fut marquée par de nombreuses manifestations dans toute la France. Déjà, des départements choisissaient de poursuivre la grève jusqu'au 13 mai. Une semaine après, le mardi 13 mai, le mouvement prenait encore plus d'ampleur : à l'appel de l'ensemble des syndicats, deux millions de salariés défilaient à nouveau pour protester contre le projet de loi de François Fillon. Manifestations rendues possibles par des grèves particulièrement suivies : à plus de 75% dans l'Education nationale, à 60% à France-Télécom et à la SNCF, à 50% à La Poste et à EDF-GDF. La fonction publique et les entreprises publiques n'étaient pas les seules à s'être mobilisées. On notait d'importants mouvements dans les entreprises privées touchées notamment par des plans de restructuration et des licenciements.

C'était particulièrement vrai à Nantes où les salariés d'Alstom se faisaient une place remarquable dans la manifestation traversant le Cours des quarante otages.

Les capitales régionales, regroupant salariés du public et du privé, surprenaient par l'importance des mobilisations. Les 200 000 manifestants de Marseille occupant toute la Canebière firent le soir même la Une des télévisions. De même que les 100 000 envahissant la place du Capitole de

L'appel des Fédérations de l'Education nationale

La FAEN, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA Education ont noté la « mobilisation particulièrement puissante dans l'Education et la recherche publique » le 13 mai. « Celle-ci montre que les personnels ont conscience de l'ampleur des enjeux tant pour nos systèmes de retraites que pour l'avenir du système Educatif et qu'ils s'opposent avec la plus grande fermeté aux choix gouvernementaux ». Cette journée a manifesté également « la volonté de poursuivre et amplifier l'action : dans de multiples départements des décisions de reconduction ont été prises ou confirmées ». Les fédérations « appellent les personnels à étendre ce mouvement et à décider dans l'unité de reconduire la grève partout où cela est possible ».

La FAEN, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA Education se sont adressées au Premier ministre pour demander à être reçues au plus vite.



La France entière...



Raz de marée... Réussi... Le non massif de la rue...autant de termes qui illustrent les importantes mobilisations du 13 mai.

200 000 à Marseille, 250 000 à Paris, 100 000 à Toulouse... toute la France a été touchée.

Dans le Nord, 60 000 à Lille où l'immense serpent "humain" s'est mordu la queue, 5 000 manifestants étaient à Calais, 6 500 à Dunkerque, 2 000 à Douai, 6 000 à Boulogne, 5 000 à Valenciennes.

Même constat dans l'Ouest avec 40 000 à Nantes, 30 000 au Mans, 25 000 à Saint Nazaire,



15 000 à Lorient et à Brest, 18 000 à Saint Brieuc, 20 000 à Caen, 11 000 à Cholet et à Angers, 10 000 à Cherbourg, 8 000 à Vannes...



Toulouse. 80 000 manifestants à Bordeaux, 50 000 à Lille... Aucune ville ne fit ce jour-là exception.

A Paris, le cortège impressionnait également par son ampleur, un serpent continu de République à Denfert-Rochereau. Il fallut huit heures aux derniers manifestants pour pouvoir arriver !

Partout les enseignants étaient en nombre. Il faut dire que la grève a été suivie à 85 % dans les écoles et que la détermination des personnels était et reste puissante. En témoignent l'importance des grèves reconduites dès le jeudi dans plus de 80 départements par les assemblées générales unitaires. Elles sont largement suivies dans les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, du Cantal, de la Corse, de la Drôme, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, du Jura, du Loir-et-Cher, de la Haute-Loire, du Morbihan, du Puy-de-Dôme, du Var, de la Seine-Saint-Denis, de la Réunion... Elles tendent à s'étendre à l'heure où nous mettons sous presse. Et la journée du 19 s'annonce comme un nouveau moment exceptionnel.

L'Autriche aussi

Les journées des 6 et 13 mai auront profondément marqué la mémoire sociale du pays. Jamais depuis la seconde guerre mondiale, on n'avait vu autant de grévistes, ni autant de manifestants. Et ce contre la réforme des retraites. Il ne s'agit pas de la France, mais de l'Autriche où les journées d'actions syndicales, comme d'ailleurs les plans gouvernementaux, coïncidaient. Le projet du chancelier Schüssel prévoit l'allongement de la durée de cotisation de 40 à 45 ans et le départ à la retraite à 65 ans contre 60 actuellement.

Les deux journées ont été d'autant plus remarquables que la grève n'est pas une tradition en Autriche. Dans ce pays, où la Confédération des syndicats (OeGB) syndicalise un tiers des 4 millions d'actifs, il est plus habituel de traiter les questions sociales par la négociation. Le gouvernement a cette fois choisi une autre méthode, prévoyant un

calendrier qui, là encore, n'est pas sans rappeler celui de Jean-Pierre Raffarin : le projet a été accepté par le gouvernement sans négociation le 29 avril et passera au Parlement le 6 juin.

Résultat de cette offensive brutale, un demi-million de personnes ont manifesté le 6 mai et sont redescendues dans la rue le 13 mai. Ce jour-là la quasi-totalité des enseignants, 100 000 environ, ont suivi le mot d'ordre de grève.

L'Allemagne est également dans le trouble de la réforme des retraites. Déjà embarrassé par l'augmentation notable du chômage et les très mauvaises perspectives économiques, le gouvernement préconise un rude traitement social. En ce qui concerne les retraites, la commission d'experts mise en place par Gerard Schröder parle d'un âge de départ fixé à 67 ans en 2010.

Revue de presse

Avant les importantes manifestations du 13 mai, la journée du 6 avait déjà été un



temps important dans une mobilisation sans cesse croissante. Au Mans, le 6 mai « ceux qui aiment l'école » étaient dans la rue.

Comme à Carcassonne « le désarroi des enseignants » vis à vis des « restrictions budgétaires, de la décentralisation et de la réforme des retraites » où là aussi, les enseignants déci-



daient la reconduction de la grève.

« Détermination » aussi dans le Puy-de-Dôme

où les manifestants étaient tout aussi nombreux. L'occasion pour Michel

Bouchet, le secrétaire départemental de la FSU d'insister sur le fait qu'



« il ne s'agit rien de moins que de défendre le service public d'éducation, les

personnels vont empêcher le recul de cinquante ans, conséquence de la politique actuelle ».

Un même élan mobilisateur se retrouvait à Périgueux où la grogne se ressentait aussi.



Retraite, décentralisation mais aussi restrictions budgétaires

comme dans le Morbihan où la mobilisation des enseignants a payé. « L'inspection académique est finalement revenue sur sa décision de diminuer de moitié le temps de formation continue ».



Les enseignants ayant menacé de retourner dans leurs classes et donc « d'interférer sur la formation des PE2 », ils ont pu effectuer leur stage. Solution qui ne fait que « reporter le problème » comme le

note Jacques Brilllet le secrétaire départemental du SNUipp.

Y compris le dimanche



« Visiblement le gouvernement n'a pas entendu la force des exigences exprimées dans les mobilisations exceptionnelles du 13 mai ».

Les premières réunions de négociation conclues par la signature d'un accord minoritaire par la CFDT et la CGC au projet de loi du gouvernement sur les retraites n'ont pas modifié l'appréciation qu'en portent les cinq autres organisations. Celles-ci appellent à réussir " une très grande manifestation rassemblant un maximum de salariés de toute la France à Paris le 25 mai " (communiqué commun du 15 mai). Le lendemain l'appel à manifester de la CGT, FO, l'UNSA et la FSU a été rejoint par la CFTC et le G10.

Dans la fonction publique et notamment dans l'éducation nationale les mobilisations se poursuivront dans les départements après la journée du 19 mai. « Le Ministre se donne beaucoup de mal pour voiler une réalité crue : les quelques concessions faites en dernière

minute ne touchent pas au coeur d'un dispositif qui va pour la masse des fonctionnaires baisser sensiblement le niveau des pensions, remet en cause les acquis et enferme des dizaines de milliers d'agents dans un véritable piège en changeant brutalement les règles » déclarait Gérard

Aschiéri secrétaire général de la FSU le 16 mai. Les commentaires de François Fillon lui-même qui rappelle que « ces dispositions ne vont permettre d'économiser que la moitié des besoins de financement » donne la mesure du « sacrifice » imposé à l'ensemble des fonctionnaires, environ 14 milliards d'euros selon les sources. Dès lors on comprend aisément qu'avec de telles sommes peu de fonctionnaires et de retraités échapperont à d'importantes régressions.

Dans le secteur privé « tout autant touché » (voir page 11) de multiples actions sont en cours et, localement, l'action commune public-privé se développe.

Par centaines de milliers c'est l'objectif fixé au dimanche 25 pour une autre réforme des retraites, un appel à l'opinion sur une question de société où les solidarités entre générations seront préservées.

L'appel CGT – CGT- FO – UNSA – FSU

Dans une déclaration commune, les cinq syndicats « exigent l'ouverture de véritables négociations sur de toutes autres bases que celles sur lesquelles s'enferme le gouvernement et qui ont été affirmées dans la déclaration commune du 7 janvier 2003 ». Les organisations syndicales « apportent tout leur soutien aux multiples actions en cours dans les entreprises, les établissements, les bureaux, les localités et aux grèves et actions unitaires ».

La journée du 25 mai « doit être une étape décisive de ce processus ». Les organisations syndicales « se reverront pour des suites à cette action ».

Inspections : les Hautes-Alpes préfèrent l'accompagnement

L'évaluation des enseignants et leur travail en équipe ont été, le 2 mai dernier, au cœur d'un congrès pédagogique bâti par le SNUipp des Hautes-Alpes en partenariat avec l'OCCE (Office central de coopération à l'école). C'est qu'arrivé à sa troisième année d'expérimentation, « l'accompagnement, sans note, des équipes d'école » au lieu de la traditionnelle inspection individuelle (voir FsC n°209 du 16 mai 2001), avait bien besoin d'être lui-même évalué. Pour ce faire, des regards extérieurs au département ont semblé nécessaires. Jean-François Vincent et Dominique Sénor, de la direction nationale de l'OCCE, Nicole Geneix, secrétaire générale du SNUipp

ont contribué, ainsi que les débats en ateliers, à identifier les enjeux et les points faibles du dispositif. Indéniablement, la confiance entre les enseignants et l'équipe de circonscription venue les « visiter », est le socle de la démarche. Ce qui permet une réelle évaluation. Mais sa base, le travail en équipe, et sa clef, la formation et l'accompagnement, sont de l'avis de tous ce qui pêche encore. Car il ne suffit pas de bonne volonté pour réussir à bien travailler ensemble, ni pour remédier à ses difficultés, ni pour inventer. Et si la formation initiale et continue a un rôle central à jouer mais... les moyens ne sont pas au rendez-vous.

« L'expérimentation souligne qu'on est plus efficace à plusieurs mais qu'on a besoin d'aide », commente Geoffroy Chevalier, se-

crétaire départemental du SNUipp. Malgré les manques et imperfections du système, « 95 % des enseignants hauts alpins ne veulent pas revenir en arrière » ajoute-t-il. Pourtant, les nombreuses visites, préparations, stages et synthèses qui rythment la nouvelle formule exigent beaucoup plus d'énergie qu'une inspection classique.

Le retour vers les anciennes méthodes d'inspection, est une crainte bien réelle dans

les écoles des Hautes-Alpes, surtout si leur expérience n'était pas étendue ailleurs.

Car si cette expérimentation a, pour l'instant, résisté, elle n'a semble-t-il, pas encore convaincu « en haut lieu » ceux qui voudraient bien

réinjecter une dose de « méritocratie » dans le système... L'accompagnement serait vu comme trop « laxiste » car il n'y aurait pas « obligation de résultat ». « Ça tend à dire que cette obligation n'existe que dans le rapport hiérarchique, s'insurge Geoffroy, alors que c'est le travail en lui-même, la relation aux élèves qui nous y obligent ! ».

Motivé pour que se répande la philosophie de cette expérimentation, le SNUipp 05 prépare une publication sur la question. « Mais il ne s'agit pas de transposer tel quel ». Juste de refuser, ensemble, que l'évaluation des écoles soit un jugement de valeur inefficace pour en faire un élément dynamique et bénéfique.

Céline Lallemand

De l'art de se faire tirer le portrait

Le ministère a réalisé un projet de circulaire relatif à la photographie scolaire. Ce texte autorise la « photographie de



l'élève, en situation scolaire, dans la classe ». En revanche, la photographie d'identité, qui peut être réalisée en studio, n'est admise que si elle est utilisée par et dans les établissements. La circulaire rappelle la nécessité de demander l'autorisation aux familles pour toutes prises de vue. Le SNUipp a demandé qu'un formulaire type de demande d'autorisation adressée aux familles soit fourni aux écoles. Il a aussi rappelé que la question de la photographie à l'école est liée à celle des moyens pour son fonctionnement.

SRAS : RAS

Le SRAS a été à l'origine d'interrogations et d'émois dans certaines écoles. Que faire quand un élève revient de vacances dans le Sud-Est asiatique ? Pour répondre à l'inquiétude des parents d'élèves et des enseignants, le ministère a envoyé une note aux recteurs. Se basant sur les recommandations de la Direction générale de la santé, cette note précise qu'« en l'état actuel des connaissances médicales seules les personnes présentant des symptômes sont susceptibles de transmettre la maladie par l'intermédiaire d'un contact rapproché ». Il est recommandé à toutes personnes revenant d'une des zones affectées « d'apporter durant dix jours suivant l'arrivée en France une vigilance particulière à son état de santé ». Si les symptômes de la pneumopathie atypique (fièvre supérieure à 38°C, toux sèche, essoufflement, troubles respiratoires, maux de tête, myalgies, état de malaise) apparaissent pendant le temps scolaire, il est recommandé « d'isoler l'élève ou l'adulte concerné et d'appeler le 15 », la famille devant être prévenue sans délai. Pour plus d'informations, on peut consulter le site du ministère de la santé www.sante.gouv.fr ou appeler le numéro vert 0 800 150 160.



Retraites :

l'heure des comptes

Les modifications apportées au projet de loi sur les retraites dans le cadre des négociations ouvertes au lendemain des mobilisations du 13 mai n'ont pas changé sur le fond la nature de la réforme gouvernementale. Elle se traduit toujours par d'importantes régressions pour l'ensemble des salariés, notamment une diminution sensible de leur pension. Analyses et commentaires...

Dossier réalisé par
Gilles Sarrotte
Jacques Mucchielli

« **N**ous sommes allés au bout de nos possibilités » a déclaré François Fillon après la première séance de négociations au lendemain de la mobilisation du 13 mai. Dès le début de la réunion, le Ministre des affaires sociales posait en préalable les points non négociables : l'alignement de la durée de cotisation du secteur public sur celle du privé avec l'objectif des 40 annuités en 2008, 41 ans en 2012. La seule perspective offerte pour la majorité reste d'imaginer un avenir où il faut travailler plus longtemps pour des retraites sensiblement moindres.

Pour les fonctionnaires, les propositions demeurent à peu de choses près. (lire p.12 à 15). Au delà de l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 annuités à 41, l'instauration de la décote conduit, dès lors que le nombre d'annuités n'est pas atteint, à réduire fortement les pensions. Prévue initialement de 3 % par année manquante jusqu'en 2008 pour atteindre 6 % en 2013, son taux sera maintenant porté progressivement à 5 % à la même date. Elle ne prendrait effet qu'à partir de 2006. Le principe d'une surcôte de 3 % par an est maintenu pour inciter au prolongement d'activité au-delà de l'âge légal de départ. Dans une profession fortement féminisée, les nouvelles modalités de prise en compte des enfants vont priver nombre d'enseignantes des bonifications accordées aujourd'hui... Les études de cas que nous présentons s'attachent à mesurer l'impact de ces mesures sur le montant des pensions des enseignants à l'ho-

rizon 2013. Ainsi pour n'observer que l'effet de l'allongement de la durée de cotisation, Marie, professeur des écoles partant en retraite à 60 ans avec seulement 38 annuités, au lieu des 41 requises, perdrait 8 % du montant de sa pension. Concernant l'effet de la seule décote, si Agnès, professeur des écoles part en retraite à 55 ans avec 37 annuités seulement au lieu des 41 requises, la perte sera d'environ 17 %. Pour Laurence, mère de trois enfants, l'effet de la seule mesure du nouveau décompte des bonifications pour enfants se chiffre à une perte de 17 %.

Ainsi, le projet de loi Fillon, s'il est voté en l'état, entrainera une baisse des pensions pouvant aller jusqu'à 25 %. C'est vrai pour les salariés du privé, c'est vrai pour les fonctionnaires. Et si donc les enseignants des écoles ne veulent pas consentir à une telle perte, ou tenter de la restreindre, ils devront dans bien des cas prendre leur retraite au-delà de 60 ans. Les professeurs des écoles, recrutés aujourd'hui à 26 ans en moyenne, devraient enseigner jus-

« Les métiers de l'éducation pratiqués avec un caractère marqué de répétitivité (...), avec dans certains cas une remise en cause de l'autorité du maître(...), peuvent à la longue expliquer « le ras le bol » (des enseignants) lors de leur départ à la retraite »
Rapport du COR

qu'à 65 ans, voire davantage. C'est non seulement irréaliste, mais sans doute fort peu raisonnable. Le rapport remis par Serge Vallemont au Conseil d'Orientation des Retraites (COR) avait bien identifié que « les métiers de l'éducation pratiqués tout au long d'une carrière avec un caractère marqué de répétitivité des activités et des rythmes de travail, avec dans certains cas une remise en cause de l'autorité du maître par les élèves et les parents, peuvent à



la longue... expliquer « le ras le bol » qu'inspire aux enseignants leur fonction lors de leur départ à la retraite ». Cette spécificité du métier d'enseignant des écoles n'est même pas prise en compte par le gouvernement. Le projet de loi présente pourtant un article spécifique concernant les enseignants... mais aucune disposition n'y figure.

« Il n'y a pas d'alternative » à la réforme sur les retraites a déclaré François Fillon à l'Assemblée Nationale. Le COR avait déterminé trois variables possibles, allongement de la durée de cotisation, ajustement des niveaux des pensions des retraités et augmentation des cotisations. Le gouvernement a fait le choix des deux premières. En refusant d'augmenter les prélèvements obligatoires, il prive toute réforme de possibilités de financement à long terme. Cela pourrait faire jouer de nouvelles solidarités entre générations et rééquilibrer la participation des revenus du travail et ceux provenant des revenus financiers. Les concessions consenties depuis, pension minimale d'environ 88 % du

Smic, départ en retraite plus tôt pour ceux qui ont commencé jeunes, décote adoucie pour les fonctionnaires... qui ont conduit la CFDT et la CGC à la signature d'un accord le 15 mai n'ont pas modifié la donne sur ce plan. Après le succès du 13 mai dernier, comme celui du 19 à l'appel des fédérations de fonctionnaires, alors que les grèves unitaires sont

reconduites dans les départements, la manifestation nationale du 25 mai à Paris à l'appel des syndicats CGT, FO, UNSA, FSU, rejoints par la CFTC et le G10, devra être immense pour ouvrir la voie à des négociations et une autre réforme.

Le privé tout autant touché

Il pourrait sembler, au premier abord, que le projet de loi Fillon vise surtout à aligner le public sur le privé déjà réformé par Edouard Balladur. En fait les salariés du privé, comme le notent les confédérations syndicales, sont tout autant touchés par la réforme. **La durée de cotisation** reste à 40 annuités jusqu'en 2008, mais une disposition de la loi prévoirait un allongement automatique pour le porter à 42 ans en 2020. **L'âge de départ à la retraite** reste à 60 ans, mais dans les faits, plusieurs éléments de la réforme Balladur, dont le calcul sur les 25 meilleures années et de la réforme Fillon, dont **la proratisation** pour le calcul des retraites, rendent impensable un départ avant l'obtention de toutes les annuités. Un exemple donné par la CGT rapporte qu'un salaire de 1400 euros équivalait à une retraite de 1 232 euros avant la réforme Balladur, qu'elle serait de 762 euros en 2020 avec la loi Balladur et de 629 euros en rajoutant la réforme Fillon.

Quant aux pourvoirs d'achat les plus bas, ils sont encore réduits au moment du départ et également par la suite en raison de **l'indexation des pensions** sur les prix.



Où en est-on ?

Après la publication de l'avant-projet de loi sur la réforme du système de retraites et les négociations du 14 mai voici un aperçu sur les différents points.

ACTUELLEMENT

PROJET DE LOI

COMMENTAIRE

Durée de cotisation

Elle est aujourd'hui de 37,5 annuités pour obtenir une retraite à taux plein (75 % des salaires des 6 derniers mois).

Elle s'allongerait d'un semestre par an jusqu'à 2008 où elle atteindrait 40 annuités. A partir de 2009, le projet de loi spécifie que «la durée d'assurance ou de services nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite aux taux plein est majorée d'un trimestre par année pour atteindre 41 annuités en 2012».

Le projet de loi lie l'évolution de l'espérance moyenne de durée de vie et le nombre d'années requises pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Ce dispositif permettrait d'augmenter régulièrement le nombre d'années de cotisation : 41 annuités en 2013.

Concernant spécifiquement les fonctionnaires, il faut noter que la notion d'annuités est remplacée par celle de trimestres.

Âge de départ à la retraite

Il est aujourd'hui de 55 ans pour les instituteurs, de 60 ans pour les P.E. Les P.E. qui comptent 15 ans de service comme instituteur conservent le droit à partir de la retraite à 55 ans.

Les âges de départ resteraient les mêmes.

Il faudrait cotiser plus longtemps : de 38 annuités en 2004 à 40 annuités en 2008 et 41 en 2013 pour obtenir le taux plein de la pension.

Service actif

Avoir travaillé quinze ans de service comme instituteur (ou infirmières hospitalières, policiers, pompiers...) donne droit à un départ à la retraite à 55 ans.

Les dispositions antérieures sont maintenues, mais le projet précise : «Les services effectués à temps partiel dans un emploi classé en catégorie active sont décomptés au prorata de la durée des services effectivement accomplis».

Jusqu'à présent, les services effectués à temps partiel étaient décomptés comme des services à temps plein pour le calcul des 15 ans de services actifs. Ce ne serait plus le cas. Les services à temps partiels seraient pris en compte en fonction de la durée de services effectivement accomplis. Une année à mi-temps comptait pour une année pleine. Elle ne compterait plus que la moitié.

Ce nouveau mode de calcul peut avoir de lourdes conséquences pour les instituteurs (les institutrices surtout) qui ont intégré le corps des professeurs des écoles en ayant tout juste leurs 15 années de service actif. D'une manière générale, ils avaient reçu de leur I. A. un relevé de carrière leur confirmant qu'ils remplissaient bien cette condition des 15 ans pour pouvoir prendre leur retraite à partir de 55 ans.

Avec ce nouveau mode de calcul, ils risquent de devoir partir à 60 ans.

Effet de l'allongement de la durée de cotisation pour Marie

Professeur des écoles au 10^{ème} échelon depuis trois ans, elle part en retraite en 2013 à 60 ans avec 38 annuités.

Montant de la pension

actuellement : 1 818 euros

Avec le projet Fillon (41 annuités) : 1 432 euros

Avec le projet Fillon sans application de l'allongement (37,5 annuités) : 1 818 euros

La perte liée à la seule application de l'allongement de la durée de cotisation à 41 annuités est de 21,3 % du salaire actuel.

Montant de la pension et décote

Le taux de pension est à l'heure actuelle de 75 % pour 37,5 annuités (soit 2 % par an). Il est calculé sur le salaire du dernier mois si le dernier changement d'échelon est antérieur à 6 mois.

Les primes (ZEP, indemnités de sujétion spéciale des directeurs) ne sont pas prises en compte.

Le système de décote n'existe pas à l'heure actuelle dans la fonction publique.

Calcul de la décote

Deux décotes sont calculées. La plus faible est prise en compte.

La décote à partir de :

- la différence entre le nombre d'annuités maximum (40) et le nombre d'annuités au moment du départ
- la différence entre l'âge de départ et la limite d'âge du corps (60 ans pour les anciens instits, 65 pour les nouveaux PE)

Le taux de pension pour ceux qui partent avant d'avoir cumulé 40 annuités de cotisation (puis 41 annuités en 2013) sera réduit par le biais d'un système de décote.

« *Le taux de décote applicable dans le régime général et les régimes de la fonction publique sera de 5 % en 2013 ; il est mis en place à compter de 2006* ».

La décote s'annule à la limite d'âge du corps d'appartenance du fonctionnaire. Pendant la phase de transition de 17 ans (2003-2020), la décote s'annule à un âge pivot inférieur à la limite d'âge.

Exemple : un fonctionnaire en service actif (limite d'âge 60 ans) qui prend sa retraite en 2008 doit avoir 40 annuités de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein (75 %). S'il n'a pas ces 40 annuités, il peut toujours partir en retraite entre 55 et 60 ans (pas de décote s'il a 57 ans ou plus ; une décote s'appliquera par annuité manquante s'il a moins de 57 ans)

A l'inverse un système de surcote est instauré : il s'agirait d'augmenter le taux de pension pour ceux qui partent après 60 ans en ayant déjà cumulé 40 annuités de cotisation à partir de 2006.

Actuellement le fonctionnaire qui part en retraite sans avoir atteint le nombre d'annuités nécessaires (37,5) pour obtenir le taux plein voit sa retraite réduite proportionnellement au nombre d'annuités manquantes (une année manquante correspond à une diminution du taux pension de 2%). Avec la décote cette baisse serait amplifiée considérablement puisqu'à terme, en 2013, une baisse de 5% par année manquante s'ajouterait à la baisse du taux de pension avec un maximum de 5 ans.

La mise en place de la décote est progressive à partir de 2006 pour atteindre 5 % en 2013.

La décote serait plafonnée à une durée de 5 années : l'amputation de la pension, à durée de carrière égale, peut ainsi atteindre 25 % !

Elle s'annulerait... si le départ en retraite a lieu à la limite d'âge (60 pour les PE comptant 15 ans de services d'instituteurs, 65 ans pour les PE).

Les années effectuées à temps partiel sont décomptées pour le calcul de la décote comme des années entières. Celles effectuées hors de la fonction publique sont prises en compte.

Exemple

Je veux partir à 55 ans avec 37 annuités en 2013. Il me manque 4 annuités (41 sont nécessaires pour avoir un taux plein) et je pars 5 ans avant l'âge limite (60 ans, si je suis instit, même devenu PE). Le taux de remplacement (dernier salaire / première pension x 100) sera de $37 \times 1,829 = 67,67 \%$ au lieu de 74 % actuellement (37×2) et on me retirera 5 % par année non faite (4) soit 20 %. Le taux de remplacement sera alors de 54,14 %. (Cf : programme de calcul sur le site du SNUipp (snuipp.fr)).

Evolution de la pension

Actuellement la pension est considérée comme un «traitement continué». La pension de retraite est indexée par plusieurs mécanismes sur les traitements des actifs. Chaque fois que la valeur du point d'indice augmente, les pensions des retraités sont revalorisées. De même lorsque des points d'indice sont attribués.

Autre disposition, chaque fois qu'une mesure particulière est prise pour un corps, une mesure de revalorisation par exemple, elle est également répercutée sur la pension des retraités ayant appartenu au même corps.

Le montant des pensions ne serait plus indexé sur la valeur du point d'indice, mais «revalorisées chaque année par décret en fonction de l'évolution des prix à la consommation».

Toutes ces dispositions sont supprimées. Les pensions seraient indexées sur les prix.

De fait, les retraités ne bénéficieraient plus des bénéfices de la croissance. Sur le long terme, ce mécanisme d'indexation aboutit à une paupérisation des pensions de retraite. Autre conséquence, contrairement à ce qu'avait affirmé le gouvernement, les actuels retraités sont directement touchés par cette mesure.

Effet de la décote pour Agnès

Professeur des écoles au 10^{ème} échelon, elle part en retraite en 2013 à 55 ans avec 37 annuités. Elle a été institutrice pendant plus de 15 ans.

Montant de la pension

actuellement : 1794 euros

Avec le projet Fillon : 1 312 euros

Avec le projet Fillon sans application de la décote : 1641 euros

La perte liée à la seule application de la décote est de 18,34 % du salaire actuel.

Avantages familiaux

Les femmes bénéficient d'une bonification de durée de cotisation d'un an pour tout enfant élevé pendant neuf ans. Le droit européen a jugé cette disposition discriminante à l'égard des hommes.

Les parents de trois enfants et plus bénéficient d'une majoration de la pension de 10%.

De plus, les mères de trois enfants peuvent liquider leur pension après quinze ans de service avec jouissance immédiate de leur pension.

Pour tous les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004, la bonification serait accordée aux femmes ainsi qu'aux hommes qui auraient demandé un congé d'au moins deux mois (congé maternité, d'adoption, parental, disponibilité pour élever un enfant...), ce qui est désormais conforme au droit européen.

Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004, sont pris en compte au niveau de la durée d'assurance et de la décote dans une limite de trois ans par enfant, les temps partiels de droit pour élever un enfant ; les congés parentaux ; les congés de présence parentale, pour lequel la condition d'âge de l'enfant prévue ci-dessus n'est pas applicable ; les congés de présence parentale, pour lequel la condition d'âge de l'enfant prévue ci-dessus n'est pas applicable ; les disponibilités pour élever un enfant de moins de huit ans».

D'autre part «Les conjoints d'un fonctionnaire civil ont droit à une **pension de réversion** égale à 50 % de la pension obtenue par le fonctionnaire ou qu'il aurait pu obtenir au jour de son décès»

Cette disposition aboutit à priver de cette bonification les femmes qui ont eu un enfant alors qu'elles n'étaient pas titulaires ou qu'elles n'étaient pas en fonction. Cela concerne, par exemple, les femmes qui ont eu un enfant quand elles étaient étudiantes, auxiliaires, ou encore en disponibilité pour suivre leur conjoint !

Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004, les bonifications sont supprimées. En revanche, les interruptions d'activité autres que le congé de maternité sont validées (et donc comptées dans le calcul des annuités). Cette disposition concerne indifféremment les femmes et les hommes.

Le droit pour les mères de trois enfants de bénéficier de leur pension après 15 ans de service est maintenu. La majoration de pension de 10 % pour les parents de trois enfants également.

Concernant la pension de réversion, le projet de loi prend en compte le droit européen relatif à de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et étend aux veufs de fonctionnaires les modalités de versement d'une pension de reversion actuellement réservées aux seules veuves. Ainsi, le projet de loi supprime la discrimination relevée par l'Europe entre femme et homme.

Prise en compte d'années d'études

Aujourd'hui, aucune année d'étude n'est prise en compte.

Tous les salariés auraient la possibilité de racheter trois années d'études.

Ce dispositif a pour objectif de permettre à des assurés de cotiser pour améliorer leurs droits. Il ne s'agit pas d'une " validation " mais d'un rachat différé de périodes passées. Ce mécanisme est onéreux. En effet, le salarié qui veut racheter des années d'études dans des conditions « actuariellement neutres », c'est à dire qui ne coûtent rien au régime de retraite dont il dépend, doit payer la part salariée mais aussi la part employeur.

Effet des nouvelles modalités d'application de la bonification pour enfants pour Laurence

Professeur des écoles au 10^{ème} échelon, elle part en retraite en 2013 à 60 ans avec 38 annuités. Elle a trois enfants.

Montant de la pension

actuellement : 1 925 euros

Avec le projet Fillon : 1 588 euros

Avec le projet Fillon sans les nouvelles modalités d'application de la bonification pour enfants : 1 926 euros

La perte liée aux nouvelles modalités d'application de la bonification pour enfants correspond à 17,56 % du salaire actuel.

Cessation progressive d'activités

Aujourd'hui, les droits à la CPA sont ouverts à 55 ans, après 25 années de service, aux personnels qui ne peuvent prétendre à une jouissance immédiate de leur pension, sauf les mères de trois enfants. Départ obligatoire à 60 ans. Mi-temps payé à 80%. Une année apporte une demi-annuité dans la détermination du montant de la pension.

La CPA passera progressivement à 58 ans en 2008. Elle ne sera possible qu'avec 33 annuités de service, dont 25 dans le public. Obligation de 160 trimestres.

Deux formules sont possibles :

- 2 ans avec un service à 80% rémunérés à 85,7% suivis d'années à 60% rémunérées à 70%.
- service à mi-temps rémunéré à 60%.

Ce dispositif pourrait amener le demandeur à prendre sa retraite à 65 ans (160 trimestres correspond en effet à sept annuités supplémentaires).

Il s'agit par l'attrait de ce dispositif d'inciter au prolongement d'activité et non pas de répondre à la pénibilité du métier.

Caisse de retraite complémentaire : obligatoire

Il y aurait désormais une Caisse de retraite complémentaire, à l'instar de ce qui existe dans le privé. Le projet de loi prévoyait ces cotisations facultatives mais, lors des négociations du 14 mai, le gouvernement a proposé qu'elles deviennent obligatoires. Le texte proposé par le ministère est le suivant : « Un régime de retraite additionnel pour les fonctionnaires, par répartition provisionnée et par points, sera créée au 1er



janvier 2004 afin de prendre en compte une partie des primes dans la limite de 20% du traitement indiciaire. Ce régime obligatoire sera géré de manière paritaire. La gestion de ce régime sera confiée à un établissement de droit public. La cotisation sera fixée à un taux de 5% pour les employeurs et de 5% pour les fonctionnaires concernés. Le niveau pertinent de provisionnement des engagements du régime fera l'objet d'un examen particulier ».

Cette caisse, fondée sur le principe de répartition, vise à prendre en compte en partie « les primes ». Par primes, il faut entendre tout ce qui ne fait pas partie de la rémunération principale, et notamment les indemnités.

Calculez votre durée de travail validée dans le privé ?

Dans l'état actuel du projet de loi, la décote s'appliquerait lorsque la durée d'assurance est inférieure à la durée nécessaire pour obtenir une pension complète (40 annuités en 2008 pour obtenir 75% du taux de pension). La durée d'assurance comptabilisée pour la décote comprend les services et les bonifications liés aux services accomplis dans l'Education Nationale et les services validés dans d'autres régimes (travail d'été, colonies de vacances, travail en entreprise, ...). Les règles de validation dans les régimes du privé sont complètement différentes de celles de la fonction publique.

Pour connaître le nombre de trimestres validés, il faut en faire la demande auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui gère les cotisations des périodes de travail accomplies dans le privé.

Aller sur le site : cnav.fr

Faire :

Votre retraite

Site retraite.cnav.fr

Préparer la retraite/

Votre relevé de carrière/

Comment l'obtenir ?/

En le visualisant/

Vous n'avez pas de code confidentiel/

Effectuer la demande en indiquant votre n° d'INSEE.

Dans la semaine qui suit vous recevrez à votre domicile votre code confidentiel qui vous permettra de prendre connaissance de votre nombre de trimestres validés dans le privé.

Des îlots. En Haute Savoie, on ne compte pas plus de 5 classes scolarisant les enfants de 2 ans, toutes situées en R.E.P ⁽¹⁾. L'une d'entre elles, l'école maternelle la Fontaine accueille depuis 20 ans les « *tout petits* » dans le quartier du Perrier à Annemasse. « *Un quartier où il n'y a pas de culture de l'école* » où nombre de familles sont « *en rupture culturelle et favorisent l'échec scolaire* » dit Richard Martinez, I.E.N de la circonscription. Valérie, directrice de cette école à huit classes cite les « *familles primoarrivantes où l'on ne parle pas le français, les familles monoparentales, déstabilisées ou en difficulté sociale importante...* ». Elle évoque les « *mams turques* » qui retardent l'entrée de leurs enfants à l'école, ce monde si différent, et qui finalement « *lâchent l'enfant à 3 ans sans aucune idée de ce qui va s'y passer* ». Les enseignantes gardent en mémoire comme autant d'échecs les cas de ces enfants « *sauvages* » pour lesquels la culture comme la langue constituaient des barrages insurmontables à l'intégration dans un groupe classe à 25 élèves. Il avait fallu les « *déscolariser* ». C'est dans ce contexte que les maîtresses ont été conduites à imaginer une entrée à l'école plus adaptée à chaque enfant et offrant la souplesse. L'enjeu est donc celui d'une « *intégration réussie sans laquelle l'accès aux apprentissages n'est pas possible* » insiste Natacha, maîtresse de la « *classe passerelle* ». Mise en place à la rentrée 2003, cette classe particulière est partie prenante du projet global de l'école et du REP dont l'axe majeur est « *d'améliorer sensiblement la réussite des élèves* ». Ce projet nommé Artémis a été retenu par le rectorat et le Ministère pour expérimentation. Plus concrètement la classe passerelle accueille les enfants de deux ans le matin seulement. L'enseignante est ainsi rendue disponible l'après-midi pour la rencontre, le dialogue et la connaissance réciproque avec les familles mais aussi pour des interventions avec les autres classes dans le cadre d'activités de décloisonnement ou de regroupement. Cette année 38 enfants de 2 ans ont été intégrés dans l'école en trois étapes. Les seize premiers de septembre aux vacances de la Toussaint, les douze suivants de mi-novembre aux congés de février et, depuis, les dix derniers jusqu'à la fin de cette année scolaire. A l'issue des deux premières périodes de six semaines, chacun de ces groupes a quitté la classe passerelle pour être réparti dans les



Annemasse fait une place aux « tout petits »

La maman d'Arnaud, un tout petit :

« *Les enseignantes sont très disponibles, très à l'écoute. C'est important que les parents soient aussi en confiance que les parents.* »

trois classes de l'école qui accueillent les enfants de petite section. Les quinze premiers jours suivant l'entrée à l'école, les familles, souvent les mères, ont été accueillies avec leur enfant durant la première heure pour faciliter la transition, les « *impliquer et les rendre actrices du travail de séparation d'avec leur enfant* ».

Premiers bilans : « *beaucoup moins de pleurs, l'intégration des enfants est beaucoup plus rapide qu'auparavant, ils acceptent le rythme et les déplacements du groupe, les règles* » dit Natacha. Côté parents la confiance semble acquise. « *Yasin ne savait pas parler, maintenant il commence* » dit sa maman. Quant à Israï « *elle est devenue plus indépendante* » affirme sa mère qui juge que les enfants « *apprennent et qu'il y a plus d'activités à l'école* » qu'à la crèche. Le deuxième volet du projet Artémis concerne les modules. Celui-ci fait l'objet d'une étude et d'un accompagnement en lien avec l'université de Genève (lire ci-contre). Sur des périodes de quinze jours, l'équipe enseignante se centre sur des apprentissages et des objectifs définis « *en fonction des besoins des enfants* ». Les activités sont menées en

décloisonnement, une organisation collective permet aussi de travailler en petits groupes. Nathalie, maîtresse de section des petits évoque le « *module langage* » réalisé à la fin de l'année scolaire dernière.

Objectif pour les enfants les plus en difficulté de l'école : « *prendre la parole* ». « *On a travaillé à partir d'un petit album de langage conçu avec des photos des enfants, des moments de vie de l'école..., un lien établi entre leur classe et la mienne* » précise Nathalie. Elle se souvient de cet enfant « *fermé qui ne parlait pas aux adultes et qui s'est complètement débloqué* ». Un succès et un plaisir que ne cache pas l'enseignante tant ils sont nécessaires pour se ressourcer et continuer sur le chemin d'une recherche constante pour la réussite des élèves. Même si « *c'est trop lourd* » au regard du nombre d'heures passées en réunions. Mais l'enthousiasme demeure : « *Nous avons été amenés à travailler à plusieurs et en équipe, des horizons se sont ouverts* ».

Gilles Sarrotte

(1) Le taux de scolarisation des 2ans est de 2,8% en Haute-Savoie ce qui classe le département au 98^{ème} rang des départements.

*A l'école maternelle
La Fontaine, la classe
passerelle accueille
les enfants de deux
ans sur des périodes
de six semaines. Ils
intègrent par la suite
les classes de petite
section.*

ETUDES

Étiennette Vellas

est chargée d'enseignement à l'Université de Genève à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Elle a suivi la mise en place de la recherche Artémis auprès de cinq écoles d'Annemasse.

« Les enseignants vont travailler ensemble, et décider ce qu'il y a d'essentiel à transmettre aux enfants »

Sur quelles hypothèses repose la recherche Artémis et la mise en place de modules d'apprentissage à laquelle vous avez participé ?

Artémis est une recherche pédagogique, c'est à dire une recherche théorie-pratique dont le but est de lutter contre l'échec scolaire.

La mise en place de modules d'apprentissage à l'école primaire part de l'hypothèse qu'il vaut mieux travailler de manière intensive sur certains apprentissages plutôt que dans la longue durée. On s'est rendu compte par exemple, qu'un apprentissage intensif en langue est préférable à une séance de dix minutes tous les jours.

L'autre hypothèse est liée à un questionnement : pourquoi les élèves seraient-ils mis dans l'obligation de suivre des enseignements dont ils n'auraient pas besoin ? A l'école maternelle, ils n'arrivent pas tous avec les mêmes savoirs. Certains maîtrisent déjà toute une partie des objectifs de la maternelle, qu'ils ont déjà acquis à la maison. Le module permettrait de faire acquérir à des enfants des savoirs que d'autres ont déjà appris ailleurs, pour que plus personne n'échappe à des objectifs d'apprentissage qu'on jugerait incontournables dans un cycle.

Quels changements cette approche apporte-t-elle au travail des enseignants ?

Les enseignants s'engagent dans ce projet Artémis et tentent cette organisation modulaire pour lutter contre l'échec scolaire. L'apprentissage en modules les met dans l'obligation de choisir ce qui leur paraît être l'essentiel des programmes. La recherche scientifique peut alimenter leur travail mais elle n'aura aucun résultat s'il n'y a pas une recherche pédagogique en parallèle, c'est-à-dire la confrontation à la pratique.

Pour monter un module de formation, les enseignants vont travailler ensemble, et décider ce qu'il y a d'essentiel à transmettre aux enfants. Et sur ces essentiels, ils montent des situations d'apprentissage les plus pertinentes possibles. L'avantage des modules pour les enseignants c'est de ne pas se retrouver seul : ils repèrent ensemble les essentiels, ils montent ensemble des situations, et si elles ne sont pas bonnes, ils les améliorent ensemble les fois suivantes. Ces situations très pertinentes peuvent être reproduites plusieurs fois en cours de cycle, elles sont construites pour l'avenir.

allergies

Une nouvelle circulaire

Temps périscolaires : garderie, centres de loisirs..., mais aussi cantines dans le premier degré sont les nouveaux champs d'application définis par la prochaine circulaire concernant l'accueil des enfants souffrant d'allergies ou d'intolérances alimentaires. Sa publication est annoncée pour ce mois de mai par le Ministère. Une première circulaire du 10 novembre 1999 déterminait les condi-

tions d'accueil, durant le temps scolaire, des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé, d'allergies ou d'intolérances alimentaires. Elle préconisait l'établissement d'un projet d'accueil individualisé (PAI) associant l'enfant, sa famille, les partenaires extérieurs à l'équipe éducative et les personnels de santé scolaire. Le PAI pourra donc être étendu aux temps périscolaires.

usep/ign

Orientation et randonnée

L'USEP et l'IGN viennent d'éditionner un classeur pédagogique destiné aux enseignants pour les activités d'orientation et la randonnée en cycles 2 et 3. Au programme : des exemples de rencontres sur la base d'expériences menées dans les associations USEP qui permettent aux enfants d'apprendre à passer de la réalité à la carte et vice versa, des annexes qui mettent à la disposition de l'instituteur des modèles vierges à dupliquer et à personnaliser, et enfin des fiches outils qui fourniront les bases techniques pour élaborer des situations d'apprentissage supplémentaires (se servir d'une boussole, se servir d'un GPS, etc.). Ce document est d'ores et déjà téléchargeable sur le site de l'USEP :

http://www.usep.org/ufolep/usep/cadre_usep.htm?actualites.htm



parlement des enfants

Une loi sur le jumelage

L'assemblée nationale a adopté début avril une proposition de loi née des travaux du 9^{ème} Parlement des enfants. Elle prévoit que chaque école française soit jumelée avec au moins une école d'un autre pays de l'union européenne. Cette loi a été proposée par une classe du Puy de Dôme. Le parlement des enfants créé en 1994 a déjà suscité plusieurs lois qui visaient notamment à ne pas séparer les fratries en cas d'adoption ou à renforcer les droits des orphelins...

Un site internet " Campus des énergies " (www.campus-desenergies.info) a été mis en place par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie avec le concours du ministère de la jeu-

nesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Il est dédié aux jeunes et aux équipes éducatives afin de susciter l'implication des jeunes sur les questions d'énergie qui engagent leur avenir.

20 735 emplois de professeurs des écoles seront pourvus par la voie des listes d'aptitude et des premiers concours internes de l'enseignement public au 1er septembre 2003.

Lu dans le BO

- Ratification de l'ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000 relative à la partie Législative du code de l'éducation – n°18 du 1er mai
- Lutte contre l'insécurité routière – n°18 du 1er mai
- Accès à la hors-classe des professeurs des écoles - rentrée 2003 – n°18 du 1er mai
- Dispositifs nationaux spécifiques pour la formation continue des personnels dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS) - année 2003-2004 – n°18 du 1er mai
- Recrutement des professeurs des écoles au 1er septembre 2003 par inscription sur des listes d'aptitude – n°19 du 8 mai



Le SNUipp met à votre disposition sur son site www.snuipp.fr un programme qui permet d'estimer la différence entre le montant de la pension de retraite que vous percevriez avec la législation actuelle et celle que vous percevriez si la réforme du gouvernement s'appliquait en l'état.

Questions / Réponses

Je veux déposer mon dossier retraite aujourd'hui pour la rentrée 2003 (à jouissance immédiate ou à jouissance différée). Puis-je le faire ? Quelles conséquences ?

Le dossier retraite doit être déposé au moins 6 mois avant la date de radiation des cadres. Ainsi pour la rentrée 2003, la date de radiation des cadres est celle de rentrée des élèves (2 septembre 2003). Donc la date limite de dépôt du dossier était le 1er mars 2003.

Néanmoins, l'administration peut accepter un dossier présenté dans des délais plus courts, notamment pour raisons médicales. Attention, dans un tel cas, l'intéressé est radié des cadres, donc privé de traitement. Il peut également ne pas percevoir sa pension dès lors que son dossier n'est pas instruit. Certes, il percevra ultérieurement un rappel... mais attention, il peut être privé de ressources pendant un certain temps.

Depuis 1990, exception faite des mères de trois enfants et plus, les enseignants du premier degré ne peuvent plus partir en retraite en cours d'année scolaire la radiation des cadres doit donc intervenir à la date de rentrée des élèves. Si vous sollicitez une retraite à jouissance différée, votre pension prendra effet au jour anniversaire (55 ans ou 60 ans). Vous ne percevrez aucun salaire entre la date de radiation des cadres et le jour anniversaire.

Je prends ma retraite à jouissance différée en septembre 2003. Comment se fait la prise en charge maladie si je ne suis pas adhérent MGEN ?

Pendant cette période vos droits en sécurité sociale vous seront conservés (maximum un an) sans versement de cotisation.

Peut-on annuler sa demande de mise à la retraite ?

Il est possible de l'annuler jusqu'à la veille de la rentrée

INDEMNITÉS * DESENGAGNANTS DE SEGPA, DE CLIS, DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES, DES RÉÉDUCATEURS ET DES MAÎTRES D'ADAPTATION

Enseignant en UPI

Indemnité	1472,40 euros/an
Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière (au prorata du temps d'exercice)	787,92 euros/an
Si ZEP : indemnités	1091,64 euros/an
Heures de coordination et de synthèses	instituteur : 17,92 euros/heure PE : 18,32 euros/heure

Enseignant EREA

Indemnité	1 472,40 euros/an
Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière (au prorata du temps d'exercice)	787,92 euros/an
Heures de coordination et de synthèses	instituteur : 17,92 euros/heure PE : 18,32 euros/heure

Educateur EREA

Indemnité	1 472,40 euros/an
Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière (au prorata du temps d'exercice)	787,92 euros/an

Enseignant en milieu pénitentiaire

Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière (au prorata du temps d'exercice)	787,92 euros/an
Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire proratisée en fonction du temps d'enseignement (majorée de 30 % pour le responsable local d'enseignement dans site disposant d'au moins 4 emplois d'enseignants ou équivalent.	2 105,63 euros/an

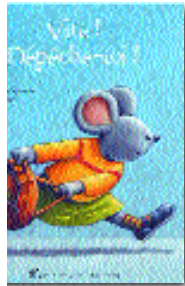
Littérature jeunesse

Ô temps, suspends ton vol !

Pas le temps ! pas le temps ! Métro-boulot-dodo, ah ! la vie est dure, pour les petits comme pour les grands. Toujours pressés, toujours stressés... Et la notion du temps est complexe pour les enfants ! Le rêve serait de seigner du bon temps en prenant son temps ...

Vite, vite ! Vite ! Dépêche-toi ! C. Schneider, H. Pinel – ALBIN MICHEL 2003 (10,5 euros) 4/6 ans

« Rose mon cœur, il est l'heure ! Fini le dodo, au boulot ! Allez, dépêche-toi ! - Des pêches ? - Non ! dépêche-toi ! - Oh non... - Oh si ! Vite habille-toi ! » C'est sûr, Rose a les oreilles encore ensablées et les yeux en pointillés. Mais quand elle est enfin prête, qui est-ce qui est en retard ? Devinez ! Le petit



Bob n'a pas le réveil plus facile dans le délicieux ***Debout Bob !*** A. Sanders – Ecole des Loisirs 1999 (13,5 euros) Cycle 1/2

Papa au bureau, Fatu -T. Magnier 2002 (5,95 euros) 3/5 ans

Même les papas ont de gros problèmes avec le temps ! Il suffit de voir les 26 photos de papa au bureau : Papa pressé, enseveli sous ses dossiers, Papa cerné par ses dix portables, Papa stressé au point, de téléphoner avec son croissant tandis qu'il trempe son mobile dans son café... Enfin 17 heures ! Papa redevient souriant quand il retrouve sa petite famille ...

Bob au tableau ! A. Sanders – Ecole des Loisirs 1999 (13,5 euros) 4/6 ans

Pauvre Bob, tous les matins, il faut qu'il réveille son papa et qu'il lui demande s'il a pensé à préparer son cartable. Il faut qu'il lui répète trente-six fois de se dépêcher ; qu'il vérifie s'il n'a pas boutonné le lundi

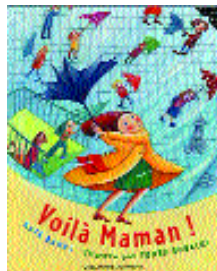


avec le vendredi, et s'il n'a pas laissé de mousse à raser dans ses oreilles, sinon tout le monde va encore se moquer de lui. Mais le plus dur, pour Bob, c'est qu'à peine arrivé dans sa classe, l'instituteur l'envoie au tableau. Et c'est qui l'instituteur ?

Voilà Maman ! K. Banks, T. Bogacki – Gallimard 2003 (12,50 euros) Cycle 1

C'est un papa cette fois-ci qui est à la maison avec enfants et chien. Toute la famille s'agite car Maman travaille en ville et va arriver ! A gauche, couleur ocre, l'atmosphère affairée et joyeuse de la maison, à droite en gris la course effrénée de la maman et des passants qui s'engouffrent dans le métro, luttent contre le vent, marchent sous la pluie...

A chaque page, tout est mouvement, le texte danse et le leitmotiv revient : " Maman arrive !" Enfin, la porte d'entrée s'ouvre et maman apparaît " Voilà maman ! ", juste à temps pour qu'on déguste ensemble la pizza !



Vite, vite chère Marie ! E. Blegvad, N-M Bodecker – Autrement 2000 (12,2 euros) 4/6 ans

« L'automne est fini, l'hiver est ici ! Chère

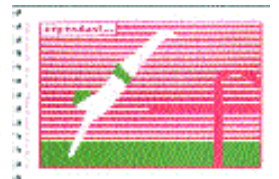
Marie, branle-bas de combat, dans une minute le froid est là... Vite, vite Marie, cueille les pommes, coupe les arbres pour les bûchettes, arrache les navets... » Ainsi commence la litanie du cher époux de Marie, laquelle croule sous les tâches domestiques, tandis qu'il se prélassé dans son fauteuil. Mais il n'est pas dit que la chère Marie va supporter longtemps ce rythme d'enfer et ce partage des tâches !



Cependant ...P.Cox – Seuil 2002 (20,50 euros) 3/6 ans

Gros livre cartonné, format à l'italienne - 116 pages illustrées au moyen de pixels de couleurs vives qui tournent sans fin autour d'une grosse spirale - c'est pourtant « Le livre le plus court du monde ! » comme l'affirme P. Cox, car il présente en 116 lieux différents, 116 actions simultanées, regroupées par analogie ou opposition.

Ainsi un astronaute flotte dans le ciel au bout de son câble, au moment- même où naît un bébé encore relié à son cordon ombilical... Cependant qu'un homme souffre dans un lit d'hôpital, un couple dort enlacé ...Cependant qu'un chamelier traverse le désert, un alpiniste atteint un sommet. Ici l'eau noie le village, là l'eau de la rizière fait pousser le riz. On n'en finit pas d'imaginer toute la richesse contrastée de ce qui se passe dans le monde à la même seconde !



Cool !

Après toute cette agitation, on aura besoin de quelques albums où l'on sait profiter du bon temps comme :

• ***Le voyage d'Henry , D-B Johnson - Casterman 2001 (13,5 euros)***

• ***Adrien qui ne fait rien – T. Ross – Gallimard (FB) 2002 (5,5 euros)***

• ***La petite oie qui n'allait pas assez vite, H. Johansen – Gallimard (FC) (6,8 euros)***

Marie-Clair e Plume

Annonces

Locations

- 06 La Gaude** village 10km mer.F1. 4pers. tt conf. 2 4 0 e u r o / s e m T.06.84.60.64.46
- Haut Verdon** gde maison vil- lage calme & proche activités rando, lacs, rivières, vélo . 8 pers. 400 euro/sem 700 euro/qz printemps/été T.06.84.81.07.93
- 83 Giens** F2 4 pers sem quinz mois sauf du 1.07 au 23.08 T. 04.94.38.96.70
- Paris** F2 meublé 4pers T. 06.20.81.23.37
- St Gervais** loue gd F2 face Mt Blanc ds chalet indiv 340 euro T. 04.78.37.58.36 / 06.60.13.78.49
- 24 Payzac** gîte 4p T. 05.53.62.95.57
- 56 Lanester** près Lorient mai- son T6 jard 8km plage festiv intercelt du 2 au 23.08 530 euro /sem T.02.97.76.27.70
- Rome** loue juillet août 650 euro/sem T.06.70.45.37.74
- Golfe Juan** 5mn plage et gare studio équipé 30m2 4pers cuis indép petit balcon 605 euro /quinz T.04.90.45.42.69
- Paris** F2 300 euro/sem T. 06.03.00.72.41
- Hte Loire** loue gde maison T. 06.89.91.47.80
- 56 Sarzeau** Bret sud loue mais 3 ch 4/5 pers 5km mer 382 euro/sem T. 02.97.41.85.76
- 06 Roquesteron** 30km Nice mais vill 6p tt confort 280 euro/sem T.04.93.55.56.24
- 30 Collias** maison village 350 euro/sem T.Fax. 02.62.34.39.11
- La Réunion** St Leu F3 275 euro/sem T.Fax. 02.62.34.39.11
- Perpignan** 15mn mer F3 4pers 305 euro/sem T.04.68.52.82.53
- 63** près La Bourboule loc vac maison 4 pers tt cft T. 04.73.60.51.19 soir
- Corse** gd app jard 6p ju août 600 euro/sem mais jard 4/5p juin à sept 300 euro/sem T.04.95.71.21.61 ou 06.20.80.04.58
- 2A** Carav 4pl terr privé T. 02.43.77.38.29
- 40 océan** T2 45m2 1er étage 200m plage 5 pers loggia 382 euro/sem T.05.62.64.11.73
- Périgord** maison tt confort 5 pers ttes périodes T. 05.53.07.12.46
- Nice** centre F2 5p 1/4h pied mer 400 euro/sem juil août cft T.04.92.04.28.93
- Bandol** rdc villa 3pers 250m plage T.04.75.36.82.75
- 84** maison jardin Lubéron 2 pers à la sem juil août T. 04.90.72.35.40
- 66** mais 2/3p cft ttes saisons T. 04.68.04.66.44 / 06.16.48.51.44
- 38 Vercors Meaudre** loue juil août maison 305 euro/sem T.04.76.55.54.39
- 17 Chatelaillon** maison 6p plage et marché 150m 2 s d'eau 2 wc jardin clos T.05.49.95.84.80
- 07 sud** maison 4p T. 04.42.01.22.60
- Cassis** stud 2/4p T. 04.42.01.22.60
- Marseille** loue appt centre août T. 04.91.47.61.93
- 66 Les Angles** loue T2 4p T. 06.86.08.05.96
- Massif 7 Laux** chalet gd confort 12 pers 1er – 15 août balades tous niveaux pêche lacs rivières 1ère cat T. 04.76.35.35.41
- 06 Peymeinade** loue maison F6 jardin clos entre mer&montag 750 euro/sem T.04.93.09.96.57
- Jura** maison 6/8p 250 euro/sem T.03.84.43.38.79
- 17 près Royan** mais tt confort 6 pers 6 au 25 août 860 euros T. 05.46.39.10.22
- Périgord** val de Dronne avril à septembre maison 4 places pittoresque canoë escalade VTT T. 05.53.04.32.03
- Vendée** loue meublés calme 6km mer T.06.63.52.97.72
- Maroc** villa 3 ch njfk@iam.net.ma
- Calvi** Corse coll loue j à oct T. 06.08.47.90.69
- 56** apt 4prs cft ds villa 3km mer juil août à partir 260 euro/s T.02.97.36.78.81
- St Lary** T2 240 euro/s T. 05.53.84.20.59
- 13 Aubagne** mais de charme jardin bassin 8p lib août T. 04.42.84.06.92
- 73** chalet 8p centre st T. 04.98.04.10.03
- 07 Aubenas** F2 j juil août s jar pisc 370 euro/s T. 04.75.35.30.56 / 04.66.69.68.85
- 56 Gavres** loue été maison 4pers bord mer T. 02.97.33.46.49 / 06.84.15.27.76
- Royan** studio jard 2/3p T. 05.55.26.57.13
- 74 Habere-Poche** 950m st dup 4p T.02.97.43.11.76
- 2B Corse** mer loc juin à oct mais gd confort 6 pers T. 04.95.60.77.38
- Martinique** loue maison chambres T. 05.96.58.03.88
- 11 La Franqui** 50m plage loue F3 4/5 pers 2 chb terras- se cour intérieure barbecue T.06.20.74.83.75 / 05.61.81.18.05
- 66 Canet plage** vue mer ctre ville juil – sept T1 2/3 pers T. 06.61.19.66.94
- 24 pr Sarlat** gîte 4p 290euro/s T. 05.53.28.98.89
- 95** mais jardin 4pers T. 01.34.27.92.64
- Pyrénées** coll loue maison vue T. 04.94.77.14.30

Leur a vis

Luc Ferry, actuel ministre de l'Éducation nationale

« Cette formule a quelque chose de juste : c'est bien pour les élèves que l'école existe et non l'inverse. Elle présente cependant l'inconvénient de prêter trop aisément à de fausses interprétations démagogiques ».

François Bayrou, ancien ministre de l'Éducation nationale

« Pour tout enseignant, pour tout parent, il est évident que l'élève est le but et le centre de l'enseignement. C'est lui que l'on cherche à former, à « élever » au sens propre du mot, à tirer vers le haut, en lui donnant à la fois des connaissances et la capacité de penser par lui-même ». *Le Monde* du 5 mai.

François Dubet, sociologue

« Ferry dit aux enseignants et à l'opinion publique : nous allons revenir aux bonnes vieilles méthodes, celles qui marchaient si bien quand l'école n'accueillait que des enfants de la bourgeoisie ».

Nicole Geneix, secrétaire générale du SNUipp

« Opposer les savoirs et les élèves n'a pas de sens dans les écoles. Bien sûr, la transmission des savoirs est essentielle mais elle doit prendre en compte les élèves tels qu'ils sont. Il n'y a aucun motif pour revenir sur cette disposition de la loi ».

La place de l'élève au centre du débat

Luc Ferry a remis en cause la place attribuée à l'élève au centre du système éducatif. Dès lors qui ou quoi doit-on mettre à sa place ? Une question qui conditionne le rôle de l'école

Dans sa « Lettre à tous ceux qui aiment l'école »

Luc Ferry traite de « démagogique » un des principes sur lesquels repose la loi d'orientation de 1989, celui qui place « l'élève au centre du système éducatif ». Le ministre, qui a présidé le Conseil National des Programmes de 1993 à 2002 sans pour autant se livrer à ce type de mise en cause, soulève une question touchant de manière très concrète aux pratiques mises en œuvre depuis près de quinze ans, et à l'organisation du système éducatif qui en a découlé. Son calendrier prévoit un débat parlementaire sans vote dès le mois de juin, pour une révision de la loi qui surviendrait en 2004.

La « loi Jospin », affirme le principe d'une programmation budgétaire (rarement appliquée dans les faits), confère à l'éducation le rang de « priorité nationale » et prévoit que le service public d'éducation est conçu et organisé « en fonction des élèves et des étudiants », contribuant ainsi « à l'égalité des chances ». Des objectifs chiffrés étaient précisés : diminuer de 50 % le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification, réduire d'autant les refus par les familles des orientations proposées et enfin, porter à 80 % de chaque tranche d'âge le nombre de bacheliers (cette dernière ambition avait été exprimée dès 1984 par Jean-Pierre Chevènement).

Pour la plupart, les observateurs soulignent que



L'enseignant doit adapter ses pratiques et ses méthodes à l'élève, en prenant en compte les différentes sociales et psychologiques, les diversités.

le texte de 1989 répondait à une attente. « Certaines lois devançant les évolutions sociologiques, d'autres en font la synthèse » déclarait au journal « *Le Monde* » le 5 mai dernier Agnès Van Zanten, sociologue et directrice de recherche au CNRS. « La loi de 1989 rentre plutôt dans la deuxième catégorie ». L'enseignant n'est plus seul maître à bord dans sa classe, diffusant un « savoir » de manière uniquement didactique. Il doit adapter ses pratiques et ses méthodes à l'élève, en prenant en compte les différentes sociales et psychologiques, les diversités. Pour appliquer ces principes, des outils sont proposés : la création de cycles dans le primaire, l'adaptation des rythmes

scolaires et des périodes de vacances en fonction de l'intérêt des élèves, la pédagogie différenciée, l'élaboration de programmes et d'une formation des enseignants adaptées, l'intégration. Et même si l'on constate que les moyens n'ont pas été à la hauteur de l'ambition, le système éducatif en France reste organisé autour de ce concept « d'élève au centre ».

Renoncer à placer « l'élève au centre du système » mais pour y mettre quoi ? Y mettre uniquement « le savoir », c'est faire un trait sur la vocation de l'école à jouer un rôle essentiel pour la réussite de tous les élèves.

Pierre Magnetto

« Défendre l'école mais aussi les jeunes filles voilées »

La question du voile à l'école est de nouveau sur le devant de la scène. Cela correspond-il à une réalité, y a-t-il une recrudescence de ce phénomène dans les établissements scolaires ?

La tendance est double. D'une part, on constate une augmentation du nombre de voiles dans la rue. On le voit notamment au nombre de plus en plus élevé de femmes voilées lors de regroupements à l'appel d'associations islamistes comme l'UOIF. D'autre part, à l'école, le nombre de jeunes filles voilées a diminué. La mise en place en 1994 au sein de l'Education nationale du dispositif de médiation a développé la formation, une meilleure connaissance des aspects juridiques et sociaux du voile qui ont permis de canaliser le phénomène. Le voile n'a pas disparu mais l'école a su gérer le problème par la négociation à chaque fois que cela était nécessaire pour que les jeunes filles enlèvent leur voile devant la grille, devant la porte de la classe... Ce serait une erreur de croire que le nombre de voiles a diminué car ceci serait incohérent avec le fait qu'il augmente dans le champ social. Les mouvements fondamentalistes interviennent et militent auprès des jeunes filles. Ils mettent à leur disposition des avocats gratuitement et interviennent parfois dans les conseils de discipline à la place des parents. Tout ceci alors que les parents, le plus souvent, ne souhaitent pas arriver à une situation de contentieux avec l'école.

Cette question relance le débat sur la laïcité mais peut-on considérer que le voile est un signe religieux comme les autres ?

Ce n'est pas un signe religieux « comme les autres » parce qu'il impose aux femmes des contraintes telles qu'il a un impact sur leur vie sociale. A l'école, la tenue qui doit faire en sorte qu'on ne voit d'elles que leur visage et leurs mains pose des problèmes pour des activités comme l'éducation physique et sportive. Ces contraintes portent atteintes à leur épanouissement physique personnel. Le port du voile a à la fois une fonction religieuse et sociale. La fonction religieuse c'est pour celles qui le portent d'apparaître



Hanifa Chérifi,
auteur e,

a publié avec Roger Fauroux « Nous sommes tous des immigrés ».

Elle est par ailleurs chargée de mission et médiatrice au ministère de l'Education nationale .

comme une femme musulmane. Le voile a aussi pour fonction de séparer l'espace des hommes et celui des femmes, de les distinguer explicitement dans l'environnement social en leur imposant par nature une conduite différente. Il impose aux femmes dès l'âge de la puberté un comportement social réglé par des restrictions d'ordre religieux, un certain conditionnement. C'est pour cela que cette pratique a des retombées à l'école, et dans le monde du travail. C'est tout l'enjeu de l'affaire de la carte d'identité.

En 1989, lorsque la question du voile s'est posée, Lionel Jospin alors ministre de l'éducation nationale a demandé au conseil d'Etat de se prononcer sur un signe « comme les autres ». Ce dernier a répondu sur les signes religieux en général, considérant qu'il n'était pas compétent pour savoir si un signe religieux conférait ou non des restrictions de liberté. A l'époque, ceci était un phénomène

nouveau. Le port du voile ne faisait pas partie du patrimoine culturel, religieux de la population immigrée qui était là. Aujourd'hui avec le temps on perçoit mieux ces restrictions.

Des voix se font entendre pour demander une loi interdisant le port du voile à l'école. Qu'en pensez-vous ?

L'interdiction du voile par une loi ne doit intervenir que si l'on n'a pas d'autres choix. Le fait qu'on ait réussi à canaliser cette pratique dans l'éducation nationale alors même qu'elle se développe dans le champ social montre bien l'étendue du problème. Malgré l'école, les filles, les jeunes femmes ne sont pas sorties de l'influence des courants fondamentalistes. Rejeter les jeunes filles voilées pour protéger l'école c'est considérer que leur choix les exclut du champ de l'école or il faut prendre en compte le conditionnement social dans lequel elles évoluent. Quel degré de liberté disposent-elles réellement pour pouvoir faire un choix dans un contexte de ghetto ? Il faut savoir ce que l'on vise et moi, je crois qu'il faut défendre l'école mais aussi ces jeunes filles. C'est plus difficile à tenir, mais c'est la seule manière de faire reculer ce phénomène.

Que faire alors ?

Il faut continuer à dialoguer mais il faut aussi dénoncer les courants qui prônent le voile, et donc une certaine vision du statut des femmes. Le débat public est nécessaire. Il faut identifier à quoi renvoie le port du voile, à quelle condition des femmes, à quel modèle de société. Il ne s'agit pas de stigmatiser l'islam, ou les populations mais de comprendre comment on en est arrivé là alors que la population immigrée musulmane vit depuis cinquante ans sa religion de manière tout à fait normale. Ceci étant, prendre les élèves pour cible en croyant que l'on va faire reculer les fondamentalistes est illusoire. On s'attaque aux symptômes sans s'attaquer à la cause.

**Propos recueillis
par Lydie Buguet**